

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 383 accordant une gratification de 600 francs à Ali Abdallah planton au trésor

n° 383

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
14 avril 1948

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro  
30 avril 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendre applicable la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 1292 du 6 novembre 1946 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires, notamment en son article 6, ment la lettre n° 624 en date du 5 avril 1948 du trésorier-payeur de la Côte française des Somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une gratification de Six cents francs (600 franc) est accordée à titre exceptionnel à Ali Abdallah, planton 2° échelon, en service au Trésor, pour travaux effectués en dehors des heures normales de travail.

#### Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**